

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- Vu CF N°00864 du 14/08/2023*
- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu** le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu** le décret n°2023-0009/PRES-TRANS du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2014-613/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 24 juillet 2014, portant statut général des établissements publics de l'État à caractère Administratif ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 mai 2023 ;

DECRETE

Article 1 : Est adopté le plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV) de l'année 2023 dont le document est joint en annexe.

Article 2 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective et le Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 14 août 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Prospective

Aboubakar NACANABO

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources
animales et halieutiques

Commandant Ismaël SOMBIE